

## **Concours ENM 2007**

Par bob, le 27/06/2007 à 21:06

Pour ceux que ça intéresse voilà les sujets tombés au concours cette année.

Culture G : Le corps.

Droit civil: L'equilibre contractuel.

Droit pénal : les choses immatérielles saisies par le droit pénal!!!!!! Droit public : "le juge administratif : juge des droits et des libertés"

5 H pour chaque épreuve.

A noter que 123 postes seulement sont offerts pour le premier concours. Désespèrant...

Par amphi-bien, le 27/06/2007 à 22:57

chaud!

## Par bob, le 28/06/2007 à 21:56

Comme tu dis!!!!!!

Je cherche un pénaliste parce que le sujet de droit pénal me laisse... circonspect. Quelqu'un a compris?

## Par anonym, le 28/06/2007 à 22:52

est-ce qu'il ne faudrait pas envisager les différentes infractions qui intègrent dans leur définition matérielle des choses immatérielles, comme l'Internet, les diffusions vidéo (happy slapping) ou en droit pénal des affaires, les actions des sociétaires,... enfin je dis ça mais je ne sais pas trop.

par contre je trouve les autres sujets vraiment pas mal.

Par missblonde, le 21/07/2007 à 15:24

je suis une pénaliste et une vraie, spé droit pénal spécial et des affaires, DU en crimino, master 2 en contentieux n'empêche qu'en voyant le sujet, j'ai eu de sacrés sueurs froides. J'étais pas la seule, les autres candidats se sont décomposés...

:shock:

Image not found or type unknown

Bref, pour moi je sujet est double paradoxe, comme saisir une chose dite insaisissable? De plus une chose en droit c'est quelque chose de matériel, de physique contrairement aux biens. Comment peuvent elles être insaisissables?

Je suis partie de ce paradoxe pour ma problématique et j'ai développé autour de l'évolution récente en jurisprudence de la chose appropriée frauduleusement en droit pénal : vol, recle, Abus de confiance.

J'ai un peu baratiné sur le peer to peer : loi DADVI du 1/08/2006 puis comme je callais un peu j'ai glosé sur l'information, voir comment elle était protégée ou sanctionnée en droit pénal en droit pénal (liberté d'expression, droit pénal de la presse, loi de 1978 dite informatique et liberté

Je ne me souviens plus de mon plan.

C'est un peu une copie fourre tout, pas certaine d'avoir la moyenne